

CSASCR JEUDI 25 AVRIL 2024 – COMPTE RENDU

- **Impact des jeux olympiques et paralympiques de 2024**

Il y a une organisation à 3 niveaux soit :

- interministériel par la préfecture de police,
- ministériel par le HFDS (secrétariat général de chaque ministère) qui est l'interlocuteur de la préfecture de police,
- directionnel par la MCCE qui est l'interlocuteur directionnel de la DGFiP et le point d'entrée au HFDS. Son rôle est aussi d'animer le plan de continuité d'activité (PCA) et d'organiser un plan de gestion de crise.

L'impact sécuritaire est dirigé par la préfecture de police qui actualise régulièrement le périmètre des sites et les modalités d'accès via le QR Code.

Le sujet est très évolutif notamment pour la mise à jour des périmètres et des cartographies.

Il y a 4 périmètres soit le bleu, le rouge, le périmètre des sites avec loi antiterroriste et le périmètre P24 qui concerne les zones d'épreuves.

Le jour du CSASCR, la rue de Bercy était en périmètre bleu soit le moins contraignant c'est-à-dire que la circulation motorisée ne nécessite pas de QR Code. A l'heure actuelle, l'accès aux métros gare de Lyon et Bercy reste ouvert pendant toute les compétitions. Le point d'alerte se situe sur les 6 et 7 août 2024 où la rue de Bercy sera sans doute fermée et le QR code nécessaire.

Le QR code est permanent et valable pour toute l'Ile-de-France. Il est attaché à la personne et non au véhicule.

Pour information, la crèche de Bercy fermera du 26/07 au 18/08 et il y aura un regroupement dans une crèche dans le 12ème arrondissement de Paris ; cela n'étend pas du aux jeux olympiques mais à l'organisation de la mairie de Paris.

En cas de question notamment en matière de télétravail durant la période des jeux, il faut se reporter à la note RH du 6 mars 2024. N'hésitez pas en cas de doute ou de problème à prendre contact avec votre représentant de la CFTC DGFiP.

- **Dissolution de la direction de projet métier ROCSP du Service de la Gestion Fiscale (SGF) et transfert de son activité au bureau GF-2B**

Le programme initié en 2019 avait comme objectif la refonte des outils de recouvrement. Il concernait le déploiement de l'outil RSP sur le domaine des particuliers, la reprise des applications des amendes, des condamnations pécuniaires, puis des recettes non fiscales ainsi que des créances locales et hospitalières.

Ce projet a fait face dès début 2021 à des difficultés applicatives. Dans ce contexte, une direction de projet métier rattachée directement au chef de service de SGF a été créée en mai 2022. Fin juillet 2022, il y a eu une scission applicative des Amendes et du RSP PRO/PART.

L'extension de l'expérimentation pour le RSP a été reportée de mois en mois et l'applicatif n'est toujours pas opérationnel. Les collègues du 54 sont les seuls expérimentateurs ce qui n'est pas évident pour eux.

En raison de cette scission des applicatifs, de la montée en puissance des bureaux métiers et de la réalisation de la phase de diagnostic, le besoin de coordination interne au SGF est moins prégnant. Ainsi, la DPM ROCSP sera dissoute au 31/08/2024.

Au niveau des effectifs, une partie suit la mission PRO/PART au sein de GF2B. Les autres vont dans un autre bureau des services centraux et suivront la formation au 01/09/2024 dans le cadre des nouveaux arrivants. La dissolution ayant lieu hors du mouvement de mutation mais tous les agents concernés voulant rester en centrale, le redéploiement a été facilité. C'est une situation exceptionnelle d'où il n'y aura pour les agents concernés ni période probatoire de 6 mois, ni délai de séjour. Il n'y a pas encore d'écrit à ce sujet mais une demande a été faite à SARH.

- **Expérimentation de la semaine de 4 jours aux services centraux**

Le CSAR aura lieu le 10 juin 2024. Le dialogue national n'ayant pas encore eu lieu, il est trop tôt pour aborder le sujet au niveau des services centraux. Il n'y aura pas d'expérimentation en centrale avant septembre 2024. Des services devront être définis pour cette expérimentation que ne se fera que sur la base du volontariat.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicessentraux@dgfip.finances.gouv.fr